

## Délibération du CONSEIL

*PLANIFICATION STRATEGIQUE ET GOUVERNANCE - GOUVERNANCE TERRITORIALE - -*

### **RADINGHEM EN WEPPEES - Rue de la Fêterie et allée du Haut Grenier - Ouverture à l'urbanisation pour un projet de cabinet médical, un équipement municipal et des logements - Lancement de la concertation**

Face aux besoins en matière de logements recensés sur son territoire et exprimés par les habitants, la commune de Radinghem-en-Weppes s'interroge, dans le respect des différentes politiques métropolitaines, sur son développement urbain à court, moyen et long terme.

Dans ce cadre, elle s'intéresse plus particulièrement aujourd'hui au site de la rue la rue de la Fêterie et allée du Haut Grenier. En termes de programmation, ce site d'environ 1 hectare présente en effet un enjeu pour l'évolution démographique à moyen terme de la commune.

L'ouverture à l'urbanisation doit permettre de répondre aux besoins à court terme de la commune à travers la réalisation d'un programme 10 logements individuels.

En termes d'insertion urbaine et paysagère, la localisation du site revêt également des enjeux importants : situé au cœur du village, le site doit faire l'objet d'une urbanisation respectueuse du cadre paysager et urbain, bien reliée au tissu existant, notamment par une recherche d'optimisation des réseaux de cheminements piétons qui le place à quelques minutes à pied du centre bourg et de ses équipements.

Par courrier en date du 09/05/2017, la commune a sollicité de la métropole européenne de Lille le lancement d'une procédure de remaniement du Plan Local d'Urbanisme sur le site dit « la rue de la Fêterie et allée du Haut Grenier ». Ce dernier est aujourd'hui classé en zonage « 2AU », qui correspond aux terrains non équipés réservés pour l'urbanisation future de la commune à long terme. Ces terrains ne peuvent être ouverts à l'urbanisation qu'après une modification du PLU.

Compte tenu de l'incidence d'une opération d'aménagement éventuelle sur le cadre de vie, l'avenir et la dynamique de la commune, la métropole européenne de Lille souhaite, en partenariat avec la commune, lancer aujourd'hui une concertation préalable afin d'associer le public à l'élaboration du futur projet. En fonction de ces échanges, des remaniements du Plan Local d'Urbanisme pourraient être envisagés.

L'objectif poursuivi par cette démarche, qui va être menée conjointement par la commune de Radinghem-en-Weppes et la métropole européenne de Lille, est de définir plus précisément le schéma d'aménagement et le programme à mettre en œuvre sur le site, sur la base des grandes politiques métropolitaines.

La concertation permettra de présenter au public les enjeux du site pour la commune et les orientations de projet qui en découlent. Le public sera invité à partager les réflexions et à donner son avis, de façon à contribuer aux décisions qui seront prises par la ville et la Métropole Européenne de Lille.

La concertation se déroulera à minima selon les modalités suivantes, définies en accord avec la commune de Radinghem-en-Weppes.

**Pour informer :**

- insertion dans un journal local, d'un avis annonçant la concertation ;
- insertion des informations relatives à cette concertation sur la page dédiée à la concertation sur le site Lille Métropole.fr (lillemetropole.fr onglet « participation »).

**Pour expliquer :**

- mise à disposition du public, pendant toute la durée de la concertation, d'un dossier présentant les intentions de projet. Ce dossier sera librement consultable en mairie de Radinghem-en-Weppes aux heures habituelles d'ouverture, et sur le site Internet de la MEL (lillemetropole.fr onglet « participation »).
- mise en œuvre d'une exposition permettant de présenter les orientations d'aménagement et de programme proposées sur le site. Cette exposition donnera lieu à un évènement de type « vernissage », à l'occasion duquel habitants, élus et techniciens pourront échanger sur le projet.

**Pour consulter :**

- mise à disposition du public, en mairie de Radinghem-en-Weppes et pendant toute la durée de concertation, d'un registre destiné à recueillir les observations éventuelles. Chacun pourra également s'exprimer sur le registre en ligne ouvert sur la page web du site Internet de la MEL dédiée au projet (lillemetropole.fr onglet « participation »)

Au-delà de ce délai, le dossier restera consultable dans ces lieux et toute personne pourra s'exprimer si besoin par écrit auprès de Monsieur le Président de la métropole européenne de Lille.

Au terme de cette concertation, un bilan sera tiré par le Conseil de la métropole européenne de Lille. Il devra permettre d'arrêter les orientations d'aménagement et de programme du site dit « la rue de la Fêterie et allée du Haut Grenier ».

Une fois le projet stabilisé, une étude des règles d'urbanisme en vigueur sur le site déterminera les modalités d'ajustement du Plan Local d'Urbanisme à engager le cas échéant.

Par conséquent, la Commission Aménagement durable du territoire et urbanisme consultée, le Conseil de la Métropole décide :

- 1) d'autoriser Monsieur le Président à engager une concertation préalable en vue d'ouvrir à l'urbanisation le site dit « la rue de la Fêterie et allée du Haut Grenier » ;
- 2) d'adopter les objectifs du projet et les modalités de concertation ;

3) de laisser à Monsieur le Président l'initiative des formalités afférentes à la poursuite de la procédure.

**Adopté à l'unanimité**

**Acte certifié exécutoire au 27/10/2017**

Le Président de la Métropole Européenne de Lille,  
Pour le Président,  
Le Responsable délégué

  
Arnaud FICOT 